

Bassin de la Dordogne

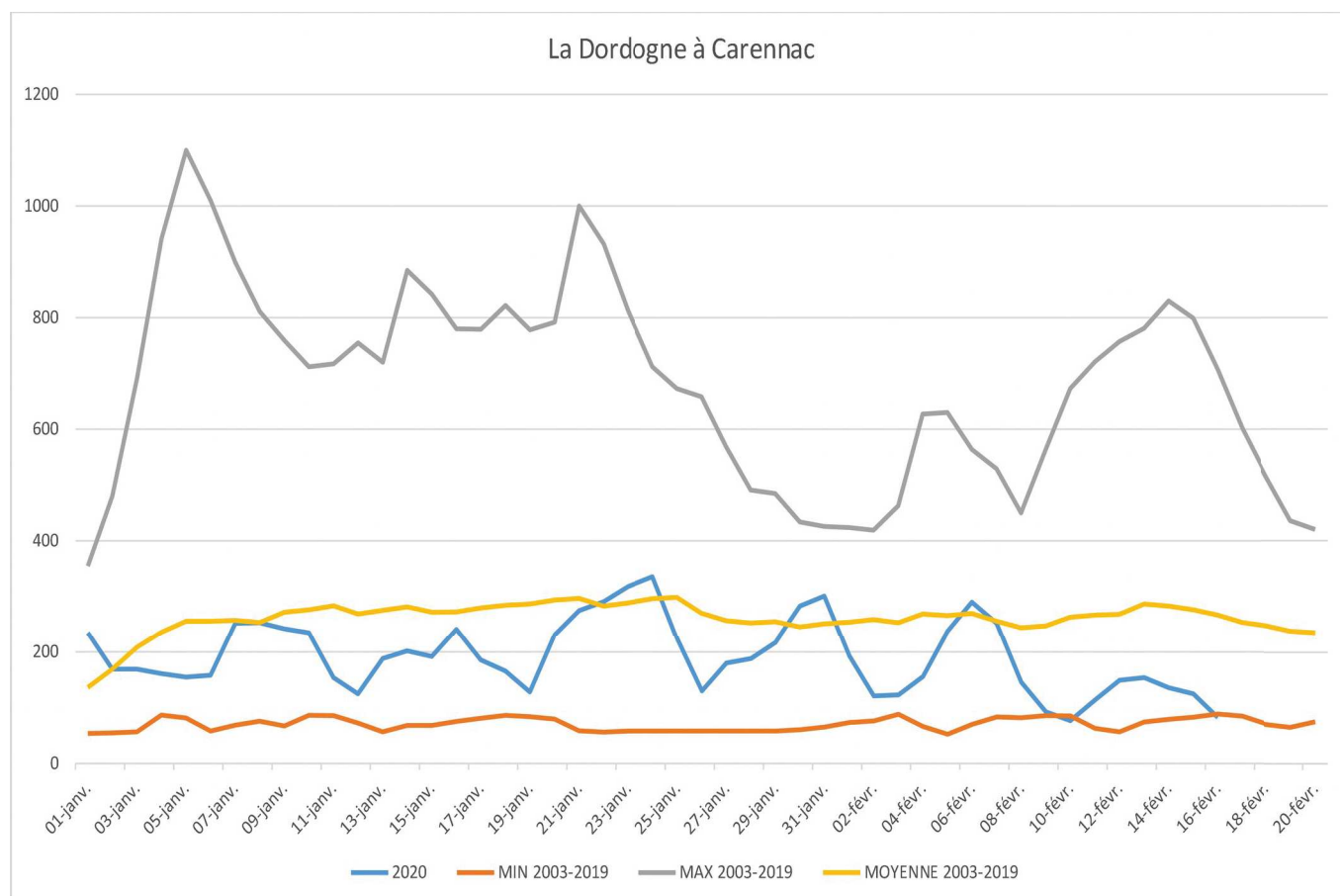
Etat des débits des cours d'eau et des restrictions

Globalement les débits sont inférieurs aux moyennes mesurées sur les 30 dernières années mais restent très raisonnables pour la saison.

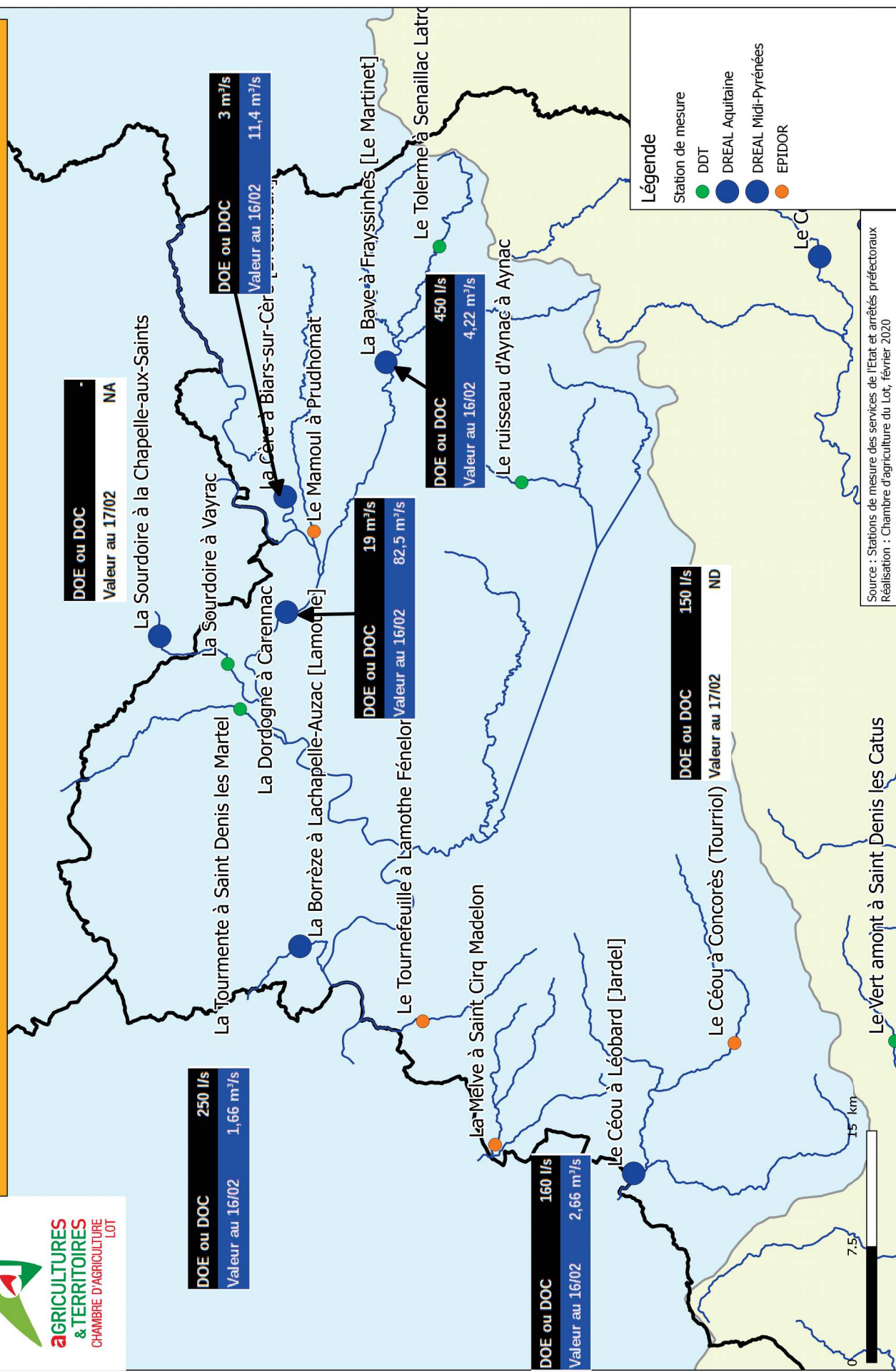
Vous trouverez le détail dans la carte ci-dessous.

A noter également que les réserves d'eau sont quasiment toutes remplies avec les précipitations de fin 2019.

Attention aux effets des lâchers EDF qui laissent penser que les débits sont bas. La moyenne est plus lisse que la lecture sur ce graphique.



Débits des cours d'eau et restrictions - Vallée de la Dordogne



Source : Stations de mesure des services de l'Etat et arrêtés préfectoraux
 Réalisation : Chambre d'agriculture du Lot, février 2020

DOE ou DOC = Le Débit Objectif Etiage ou le Débit Objectif Complémentaire est le débit au dessus duquel tous les usages peuvent être assurés au regard de la ressource disponible

DA = Le Débit d'Alerte est le premier seuil de fixation de limitations d'usage. **Pour l'irrigation, les prélèvements sont réduits de 30 %.**

DAR = Le Débit d'Alerte Renforcée est le second seuil de fixation de limitations d'usage plus strictes. **Pour l'irrigation, les prélèvements sont réduits de 50 %.**

DCR = Le Débit de Crise est le débit de référence au-dessous duquel seuls les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile, de l'alimentation en eau potable et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits. **L'irrigation est interdit sauf cas des cultures dérogatoires.**

Rédigé avec le soutien financier de :



Directeur de la publication :
M. Christophe CANAL, Président de la Chambre d'Agriculture du Lot

Reproduction partielle interdite

Ce bulletin de suivi hydrologique a été réalisé par Benjamin CAMPECH, conseiller en gestion de l'eau de la Chambre d'Agriculture du Lot, dans le cadre d'une démarche mutualisée des Chambres d'agriculture d'Occitanie

Contact : 05 65 23 22 81 - Email : b.campech@lot.chambagri.fr

Vous pouvez consulter ce bulletin sur notre site internet :

lot.chambre-agriculture.fr
OPE.COS.ENR n°907- 12/07/2019